

**TITRE II : DE LA FIXATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES BUDGETS ANNEXES ET DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

**CHAPITRE 1 : DES BUDGETS ANNEXES**

**Article trente-cinquième :** Les prévisions des recettes et des dépenses des budgets annexes, ouverts au titre de l'année 2023, sont arrêtées à la somme de **huit milliards trois cent millions (8 300 000 000) de FCFA.**

**Article trente-sixième :** Les recettes et les dépenses par budget annexe se présentent ainsi qu'il suit :

- 1- Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (Cf. loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	350 000 000	section 1	Contribution du Fonds forestier	450 000 000
section 2	Dépenses en capital	100 000 000			-
	<b>Total dépenses</b>	<b>450 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>450 000 000</b>

- 2- Service national de reboisement (Cf. décret n° 89-042 du 21 janvier 1989)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante du SNR	1 517 000 000	section 1	Fonds de reboisement	2 067 000 000
section 1	Affectation au PRONAR	400 000 000			-
section 2	Dépenses en capital du SNR	150 000 000			-
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 067 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>2 067 000 000</b>

3- Délégation générale aux grands travaux (Cf. décret n° 2009-158 du 20 mai 2009)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	1 000 000 000	section 1	Subvention de l'Etat	1 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	455 000 000	section 1	Inscription spéciale au titre de marché	250 000 000
			section 1	Prestation issue de la vente des dossiers de consultation des entreprises et des dossiers de marché	205 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 455 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>1 455 000 000</b>

4- Direction générale du contrôle des marchés publics (Cf. décret n° 2009-159 du 20 mai 2009)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	367 000 000	section 1	Prélèvement de 0,5% opéré sur le montant des marchés publics soumis au contrôle de la DGCMP	467 000 000
section 2	Dépenses en capital	100 000 000			-
	<b>Total dépenses</b>	<b>467 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>467 000 000</b>

## 5- Direction générale de la marine marchande

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 2	Frais amortissables et immobilisations incorporelles	50 000 000	section 2	Fonds de dotation	
section 2	Terrains		section 2	Fonds réservés	545 000 000
section 2	Autres immobilisations corporelles	400 000 000	section 2	Résultats de la période précédente	364 000 000
section 1	Biens et services consommés	1 000 000 000	section 1	Subvention de fonctionnement	242 000 000
section 1	Rémunération du personnel temporaire	200 000 000	section 1	Production	484 000 000
section 1	Impôts et taxe	1 000 000	section 2	Subvention d'équipement	363 000 000
section 1	Frais financiers	109 000 000	section 1	Transferts reçus	-
section 2	Transferts et reversements	411 000 000	section 1	Autres produits et profits divers	363 000 000
section 2	Autres dépenses et pertes diverses	190 000 000			
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 361 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>2 361 000 000</b>

## 6- Département des migrations et du contrôle des étrangers

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	100 000 000	section 1	Produits issus des passeports	1 500 000 000
section 2	Dépenses en capital	1 400 000 000			
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 500 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>1 500 000 000</b>

## CHAPITRE 2 : DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

**Article trente-septième :** Les comptes spéciaux du trésor, ouverts au titre de l'année 2023, sont prévus et arrêtés en recettes et en dépenses à la somme de **cent vingt-huit milliards quatre-vingt-onze millions (128 091 000 000)** de francs CFA.

**Article trente-huitième :** Les ressources et les charges de chaque compte d'affectation spéciale sont arrêtées ainsi qu'il suit :

- 1- Contribution de solidarité sur les billets d'avion en vols internationaux (Cf. loi n° 4-2007 du 11 mai 2007 ; décret n° 2008-330 du 19 août 2008)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Achat Médicaments génériques	120 000 000	section 1	Produit de la taxe sur les billets d'avion en vols internationaux	150 000 000
section 1	Contribution à l'OMS (UNITAID)	30 000 000			
	<b>Total dépenses</b>	<b>150 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>150 000 000</b>

- 2- Fonds forestier (Cf. loi n° 8-2004 du 13 février 2004)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	500 000 000	section 1	Taxes d'exploitation de la faune sauvage	324 000 000
section 2	Programme d'aménagement des ressources forestières, fauniques et hydriques et de reboisement	2 000 000 000	section 1	Taxe sur les produits forestiers accessoires	51 000 000
section 2	Renouvellement du matériel	500 000 000	section 1	Taxe de déboisement	75 000 000
			section 1	Vente de bois des plantations du domaine de l'Etat	50 000 000
			section 1	50% de la taxe de superficie	750 000 000
			section 1	Taxe d'abattage	750 000 000
			section 1	Amendes, transactions, restitutions des dommages et intérêts, ventes aux enchères publiques ; gré à gré des produits et/ou objets divers	1 000 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>3 000 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>3 000 000 000</b>

3- Fonds sur la protection de l'environnement (Cf. loi n° 003-91 du 23 avril 1991 ; décret n° 99-149 du 23 août 1999 ; décret n° 86-775 du 7 juin 1986)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Programme annuel des travaux de l'Administration centrale de l'environnement	75 000 000	section 1	Taxe unique à l'ouverture	20 000 000
section 1	Programme annuel des travaux de l'Administration départementale	75 000 000	section 1	Redevance superficielle	50 000 000
section 2	Programme de lutte contre les pollutions	100 000 000	section 1	Redevance annuelle	60 000 000
			section 1	Produits des études et évaluations d'impact sur l'environnement	50 000 000
			section 1	Produits des autorisations d'importation des produits chimiques	20 000 000
			section 1	Autres produits divers	50 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>250 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>250 000 000</b>

4- Fonds d'aménagement halieutique (Cf. loi n° 15-88 du 17 septembre 1988 ; décret n° 94-345 du 1<sup>er</sup> août 1994)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	75 000 000	section 1	Produits de la taxe sur les licences de pêche	65 000 000
section 2	Dépenses en capital	80 000 000	section 1	Produits de la redevance sur les pirogues de pêche	50 000 000
			section 1	Produits des amendes	35 000 000
			section 1	Dons et legs	5 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>155 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>155 000 000</b>

5- Contribution au régime d'assurance maladie (Cf. loi n° 37-2014 du 27 juin 2014)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Fonctionnement assurance maladie universelle	8 517 384 234	section 1	Taxe sur les boissons et sur le tabac	3 714 000 000
Section 2	Prestations sociales assurance maladie universelle	19 354 032 357	section 1	Contribution de solidarité pour la couverture de l'assurance maladie	2 000 000 000
			section 1	Cotisations salariales	7 439 572 351
			section 1	Cotisations des employeurs	14 717 844 240
	<b>Total dépenses</b>	<b>27 871 416 591</b>		<b>Total recettes</b>	<b>27 871 416 591</b>

6- Caisses de retraite

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF)	53 404 717 747	section 1	Cotisations sociales	56 850 183 409
section 1	Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	3 445 465 662			
	<b>Total dépenses</b>	<b>56 850 183 409</b>		<b>Total recettes</b>	<b>56 850 183 409</b>

7-Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives (Cf. loi n° 12-2000 du 31 juillet 2000)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Promotion et développement du sport, éducation physique et sportive	700 000 000	section 1	Recettes issues des manifestations sportives	-
			section 1	Revenus d'exploitation commerciale et publicitaire des équipements et des établissements sportifs ainsi que des manifestations sportives radiodiffusées ou télévisées	-
			section 1	Taxes spéciales sur les sociétés et les entreprises sportives	
			section 1	Taxes spéciales sur l'alcool et le tabac	400 000 000
			section 1	Produit du prélèvement sur les sommes engagées aux paris sportifs et aux paris mutuels urbains	
			section 1	Contribution du budget de l'Etat et des collectivités territoriales	300 000 000
			section 1	Amendes issues des sanctions	-
			section 1	Dons et legs	-
	<b>Total dépenses</b>	<b>700 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>700 000 000</b>

8- Fonds de développement des collectivités locales (Cf. Loi n° 40-2018 du 28 décembre 2018, pour l'année 2019)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépense de gestion courante	150 000 000	section 1	50% de la taxe superficiale ( loi n° 16-2000 20/11/2000 et décret n° 2002-438 du 31/12/2002	700 000 000
section 2	Dépense de développement local	300 000 000			
section 1	Dépense de gestion courante	400 000 000	section 1	Deux tiers ( 2/3) du produit de la taxe superficiale ( loi n° 28-2016 du 12/10/2016 article 157	700 000 000
section 2	Dépense de développement local	650 000 000			
section 1	Dépense de gestion courante	150 000 000	section 1	60% du produit des autorisations de transports routiers ou d'activités connexes au transport routier ( loi n° 18-89 du 31/10/1989; loi n°30-2003 du 20/10/2003. il s'agit de: autorisation de transport, centimes additionnels sur les redevances portuaires et aéroportuaires, taxe de roulage, permis de conduire et immatriculation des véhicules et engins, permis de stationnement).	400 000 000
section 2	Dépense de développement local	150 000 000			
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 800 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>1 800 000 000</b>

Le fonds de développement des collectivités locales est alimenté par :

- 50% de la taxe de superficiale perçue par l'administration de l'économie forestière (Cf. loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000) ;
- le produit de la taxe superficiale perçue par l'administration des hydrocarbures (Cf. loi n° 28-2016 du 13 octobre 2016) ;
- les frais de délivrance des autorisations de transports routiers ou d'activités connexes au transport automobile (Cf. loi n° 18-89 du 31 octobre 1989).

Les recettes du fonds de développement des collectivités locales sont affectées pour 40% à la collectivité locale génératrice de la recette et 60% à répartir équitablement entre les autres collectivités locales restantes.

Les services comptables chargés du recouvrement desdites recettes auprès des administrations en charge de l'économie forestière, des hydrocarbures et des transports terrestres, établissent la répartition des recettes recouvrées entre les différents bénéficiaires.



9- Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Financement des zones et localités non couvertes	2 000 000 000	section 1	Produits issus de la contribution au fonds du service universel des communications électroniques	2 000 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 000 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>2 000 000 000</b>

10- Fonds sur le Coronavirus-COVID-19

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	2 500 000 000	section 1	Produits provenant des ressources pétrolières	7 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	4 500 000 000			-
	<b>Total dépenses</b>	<b>7 000 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>7 000 000 000</b>

11- Fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	-	section 1	Produits provenant des ressources pétrolières	1 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	1 000 000 000	section 1		
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 000 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>1 000 000 000</b>

12- Fonds de la redevance audiovisuelle

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Financement des organes de presse	150 000 000	section 1	Redevance audiovisuelle	150 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>150 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>150 000 000</b>

13- Fonds national pour la vaccination contre le coronavirus, COVID-19

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	500 000 000	section 1	Produits divers	3 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	2 500 000 000			-
	<b>Total dépenses</b>	<b>3 000 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>3 000 000 000</b>

14- Fonds de développement touristique (Cf. ordonnance n° 16/78 du 10 mai 1978)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	400 000 000	section 1	Taxes touristiques	400 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>400 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>400 000 000</b>

15-Fonds Routier (Cf. Loi n° 8-2004 du 13 février 2004)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 2	Dépenses en capital	2 285 000 000	section 1	- Quote-part de la taxe sur la valeur ajoutée sur la vente des produits pétroliers;	2 285 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 285 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>2 285 000 000</b>

### 16-Fonds de Résilience

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 1	- Promotion d'une production agricole de substitution aux importations	5 900 000 000	section 1	- Produit de vente du pétrole	19 479 000 000
section 2	- Facilitation du transport des produits de base	3 580 000 000			
section 3	- Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels • Subvention du pain	4 204 000 000			
section 4	- Appui aux producteurs agricoles locaux	1 980 000 000			
section 5	- Mise en œuvre des mesures administratives	815 000 000			
section 6	- Protection des couches sociales fragiles	3 000 000 000			
	<b>Total dépenses</b>	<b>19 479 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>19 479 000 000</b>

### 17-Fonds national de l'habitat

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions 2023
section 2	Dépenses en capital	2 000 000 000	section 1	Quote part de la taxe unique sur les salaires (TUS)	2 000 000 000
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 000 000 000</b>		<b>Total recettes</b>	<b>2 000 000 000</b>